

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SENCYS Metaallak zijdeglans - SENCYS Laque Métal satin

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M332942

Page 1 de 5

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SENCYS Metaallak zijdeglans - SENCYS Laque Métal satin

Abreviations: 2940-2941-2942

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peintures à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: J.W. Ostendorf GmbH & Co. KG
 Rue: Rottkamp 2
 Lieu: D-48653 Coesfeld
 Téléphone: +49 (0)2541/744-0 Téléfax: +49 (0)2541/744-8000
 e-mail: service@jwo.com - safetydatasheet@jwo.com
 Interlocuteur: Produktsicherheit - Anwendungstechnik Téléphone: +49 (0)2541/744-253
 e-mail: info@jwo.com
 Internet: www.jwo.com

Fournisseur

Société: Maxeda DIY B.V.
 Rue: Eekholt 54
 Lieu: F-1112 XH Diemen
 Téléphone: +31 20 2019600
 Internet: www.diymaxeda.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - Emergency-Nr +49(0)6132-84463**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Préparation non dangereuse selon la directive 1999/45/CE .

2.2. Éléments d'étiquetage**Phrases R**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

02 Conserver hors de la portée des enfants.
 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 24 Éviter le contact avec la peau.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Conseils supplémentaires

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SENCYS Metaallak zijdegans - SENCYS Laque Métal satin

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M332942

Page 2 de 5

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

Formule: 3056353-3056360

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SENCYS Metaallak zijdeglans - SENCYS Laque Métal satin

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M332942

Page 3 de 5

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SENCYS Metaallak zijdeglans - SENCYS Laque Métal satin

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M332942

Page 4 de 5

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide - visqueux
Couleur:	Divers
Odeur:	Caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	8-9,5	DIN 19268
Modification d'état		
Point d'ébullition:	100 °C	
Point d'éclair:	n.a	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	ca. 23 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,15-1,25 g/cm³	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible	
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	>120	4 DIN EN ISO 2431

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux
 Monoxyde et dioxyde de carbone.

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Expériences tirées de la pratique****Observations relatives à la classification**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

SECTION 12: Informations écologiques**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 Pollue l' eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l' incinération.
 Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SENCYS Metaallak zijdeglans - SENCYS Laque Métal satin

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M332942

Page 5 de 5

080120 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

Code d'élimination de déchet-Résidus

080120 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 2004/42/EG A/i 140 g/l 2010 - <80 g/l

Information supplémentaire

Directive 2004/42/EG: compliant
1907/2006/EG REACH: compliant

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)